

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 07 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, HATTERER, SOULIER, VENANT-VALERY

Mmes, WAITASRECK, BRENOT, MARTINET A.,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

Mme BOCK qui a donné pouvoir à Mme. MARTINET.
M. LEGRAND qui a donné pouvoir à Mme BRENOT
M. CAMUS
M. MACADRÉ

M. CHILD est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier compte rendu du conseil
- 2 - Délibération pour le remboursement à la commune de MERFY
- 3 - Délibération déplacement d'un répartiteur électrique
- 4 - Délibérations budgétaires
- 5 - Délibération pour la vente d'une parcelle
- 6 - Convention avec le collège
- 7 - Questions diverses

1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 09 septembre 2021 :

Aucune remarque n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2°/ Délibération pour le remboursement à la commune de MERFY : (délibération 2021-10-39D)

Monsieur le Maire informe, les membres présents, que pour le remboursement de la quote part, du prêt du centre culturel, à la commune de MERFY le décompte est le suivant :

Capital restant dû au 15 mai 2021 : 90 915.13 € qui se décompose de 62 495.06€ pour le centre culturel et 28 420.07 € pour la crèche

Capital restant dû au 15 août 2021 : qui se décompose de 58 877.26€ pour le centre culturel et 26 774.85€ pour la crèche.

Soit une différence de 3617.80€

Nous avons reçu l'argent de la vente du centre culturel le 22 juillet 2021 soit 68 jours après le 15 mai 2021.

Il y'a 92 jours entre le 15 mai 2021 et le 15 août 2021, le calcul est donc le suivant :

$3617.80€ / 92 \text{ jours} \times 68 \text{ jours} = 2673.76€$

Capital restant dû au 15 mai 2021 $62\,495.06€ - 2673.76€ = 59\,821.30€$

Nous ajoutons les intérêts du prêt jusqu'à la date du remboursement soit le 20 octobre 2021.

Du 22 juillet 2021 au 20 octobre 2021 = $90 \text{ jours} \times 6.63€* = 596.70€$

* $59\,821.30€ \times 4.05\% / 365 \text{ jours} = 6.63€$

Nous arrivons au total de 59 821.30 € + 596.70 € = 60418.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ❖ Accepte le remboursement à la commune de MERFY de la somme de 60 418.63€
- ❖ Autorise monsieur le Maire à procéder au remboursement en dépense d'investissement au compte 1384.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3°/ Délibération pour le déplacement d'un répartiteur électrique : (délibération n° 2021-10-32D)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'un répartiteur EDF du lotissement du Moulin est actuellement situé sur une propriété privée. Lors de la vente de ce terrain, il était convenu que le déplacement serait à la charge de la commune.

Un devis a été réalisé par ENEDIS, il s'élève à environ 5550 € T.T.C.

Compte tenu de cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte,

- ❖ De faire déplacer par ENEDIS, le répartiteur électrique,
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4° Délibération Budgétaire : (délibération 2021-10-40D)

Monsieur le Maire propose d'effectuer le remboursement anticipé de l'emprunt au Crédit Agricole du Nord Est réalisé en janvier 2015, pour la reprise du centre culturel et sportif.

En effet ce crédit étant à un taux de 4.05%, qui est bien supérieur au taux actuel.

Il a été demandé au Crédit agricole de proposer un décompte de remboursement anticipé au prêt n°00000599534.

Le décompte reçu le 06 octobre 2021 fait apparaître les éléments suivants au 20 octobre 2021 (date de remboursement anticipé) :

CAPITAL	83 690.71 €
INTERETS NORMAUX	607.90 €
INDEM. FINANCIERE	1384.04 €
INDEM. RBST ANICIPE	264.91€
TOTAL DÛ	85 947.56€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents,

- ❖ De rembourser par anticipation l'emprunt n° 00000599534, souscrit au Crédit Agricole du Nord Est, à la date du 20 octobre 2021 pour un montant de 85 947.56 €.
- ❖ Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce remboursement.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4°/ Délibération budgétaire : (délibération 2021-10-38D)

Monsieur le Maire donne connaissance du projet d'une demande de financement, pour la réfection du toit de la mairie ainsi que le changement des fenêtres de la façade nord de la mairie et du changement des fenêtres de la salle des archives et du bureau de la crèche (devis en cours). En effet des demandes de subvention sont en cours pour ses travaux mais nous n'avons pas la garantie qu'elles soient accordées, et il existe inévitablement un délai entre la réalisation des travaux et la rentrée des aides en trésorerie. De ce fait, afin de ne pas se démunir de trésorerie et de profiter des faibles taux d'emprunt actuel, des recherches de prêts ont été réalisés :

Il est proposé le prêt du Crédit Agricole de 100 000 € sur 15 ans dans les conditions suivantes :

Ligne du prêt :	Prêt à moyen terme à taux fixe
Echéance par an :	4
Nombre d'échéances :	60
Taux :	0.85%
Frais de dossier :	offert
Echéance en euros :	1776.94€
Coût total des intérêts :	6616.50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à réaliser l'emprunt de 100 000€, auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole du NORD EST,
- ❖ S'engage pendant toute la durée du prêt, à inscrire en dépense au budget, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

5/Délibération pour la vente d'une parcelle : (délibération 2021-10-41D)

Monsieur le Maire revient sur la proposition d'un particulier qui avait été faite pour une parcelle de terrain de la commune à la ferme des Baslieux.

Le Conseil avait fait une proposition à 150€ du mètre carré.

L'acquéreur refusant cette proposition à fait une demande à 100 € du mètre carré, puis considérant que cette parcelle était dans une zone naturelle a fait une nouvelle proposition à 20 € maximum du mètre carré.

Après avoir pris connaissance de toutes les informations, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide de ne pas vendre ladite parcelle.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

6 /Convention avec le collège :

Il convient d'établir une convention avec le collège du Mont d'Hor afin que celui-ci mette à disposition une salle polyvalente les mercredis soirs de 18h30 à 20h00, pour l'activité chorale animée par Monsieur GUILBERT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

7°/ Questions diverses :

-Monsieur le maire indique avoir reçu un courrier du GRAND EST qui informe que la commune peut faire la demande d'aide auprès de la région pour l'installation de caméra.

-Suite à la réunion de chantier concernant la destruction du centre culturel, M. LEMAIRE a été informé qu'une canalisation AEP passée à l'intérieur des parcelles, le dévoiement de celle-ci est organisé par la Communauté Urbaine du Grand Reims, Monsieur le Maire à demander que soit étudié à l'occasion de ces travaux, le prolongement du réseau pluvial de manière à permettre la pose d'avaloirs au niveau du virage.

-L'entreprise T1 à effectuer le marquage au sol ces 7 et 8 octobre dernier (passage piéton...).

-Les travaux de sécurisation de la chaussée sainte Anne débuteront mercredi 13 octobre 2021 pour une durée d'environ une semaine.

-Un projet RIFSEEP à été établi, il sera présenté au comité technique du centre de gestion le 07 décembre 2021.

-Monsieur le Maire annonce être toujours à la recherche d'un agent technique pour la commune, il propose de recruter une personne à plein temps et de la mettre à disposition des communes alentours, c'est une proposition à laquelle le Conseil Municipal va réfléchir.

Tour de table :

M. SOULIER indique que suite à la tempête du mois de juin qui avait endommagé l'église, deux devis ont été reçus et envoyés à l'assurance, nous attendons le retour de celle-ci.

M.CHILD informe de la reprise de la piscine à l'école primaire.

M.VENANT-VALÉRY demande qu'une réunion soit programmée afin de discuter de la pertinence du projet de la future salle.

M.MARTINET propose que la commission de communication se réunisse pour le prochain flash info.

Mme WAITASRECK rappelle que l'allée des prévôtés est EN SENS UNIQUE et que LA VITESSE EST LIMITÉE à 30 KM/H, trop de conducteurs, surtout aux horaires d'entrée et de sortie d'école roulent trop vite et empruntent la route en sens interdit.

Mme MARTINET indique être toujours à la recherche d'une secrétaire pour la crèche.

Mme BRENOT demande à installer la table de ping-pong, les jeux et mobiliers urbains qui ont été achetés cette année, malheureusement l'employé étant seul ne peut le faire, pour cela le Conseil Municipal va se mobiliser afin de pouvoir mettre en place ce mobilier.

Prochain Conseil Municipal le 03 novembre 2021 à 20h00.

La séance est levée à 22h30.

A. LEMAIRE	N. BOCK ABS	M. BRENOT	R. CAMUS ABS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER	G. LEGRAND ABS	J. MACADRÉ ABS
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK

